



# Alithya

Rapport de gestion  
de Groupe Alithya inc.

Pour le trimestre clos le  
30 juin 2024

# Table des matières

	Page	
1.	Mode de présentation	2
2.	Énoncés prospectifs et perspectives financières	2
3.	Survol de l'entreprise	4
4.	Aperçu du plan d'affaires stratégique	6
5.	Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières	8
6.	Faits saillants	11
7.	Résultats d'exploitation	14
7.1	Revenus	15
7.2	Marge brute	16
7.3	Charges d'exploitation	16
7.4	Autres résultats nets et charges	19
7.5	Perte nette et perte par action	19
7.6	Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action	20
7.7	Informations sectorielles	21
7.8	BAIIA et BAIIA ajusté	22
8.	Nouveaux contrats et carnet de commandes	23
9.	Liquidité et ressources en capital	24
9.1	Tableaux consolidés des flux de trésorerie	24
9.2	Flux de trésorerie – activités d'exploitation	24
9.3	Flux de trésorerie – activités d'investissement	25
9.4	Flux de trésorerie – activités de financement	25
9.5	Ressources en capital	25
9.6	Dette à long terme et dette nette	26
9.7	Obligations contractuelles	27
9.8	Arrangements hors bilan	28
10.	Capital-actions	28
10.1	Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	28
10.2	Autres	28
11.	Résumé sur huit trimestres	29
12.	Estimations comptables critiques	30
13.	Modifications aux normes comptables en vigueur pour l'exercice dont la clôture sera le 31 mars 2025	30
14.	Nouvelles normes comptables et interprétations publiées, mais non encore entrées en vigueur	31
15.	Risques et incertitudes	31
16.	Évaluation par la direction des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière	32

# 1. Mode de présentation

Le présent rapport de gestion passe en revue les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie de Groupe Alithya inc. pour le trimestre clos le 30 juin 2024. Dans le présent rapport de gestion, les termes « Alithya », « Société », « Groupe », « nous », « nos » ou « notre » renvoient à Groupe Alithya inc. et à ses filiales ou à l'une ou l'autre d'entre elles, selon le contexte. Le présent document doit être lu parallèlement aux informations présentées dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires et les notes afférentes pour les trimestres clos les 30 juin 2024 et 2023 (les « états financiers pour le T1 »), ainsi que dans les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Ces documents, ainsi que la notice annuelle de la Société et l'information supplémentaire portant sur ses activités se trouvent sous le profil de la Société sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche + (« SEDAR+ »), à l'adresse [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com), ainsi que sur le site Web de l'Electronic Data Gathering, Analysis, and Retrieval system (« EDGAR »), à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

Aux fins de présentation de l'information, la Société a dressé les états financiers pour le T1 en dollars canadiens, en conformité avec la norme IAS 34, *Information financière intermédiaire* qui figure dans les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») établies par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Dans le présent rapport de gestion, sauf indication contraire, tous les montants en dollars (« \$ ») sont exprimés en dollars canadiens, et toute mention du symbole « \$ US » désigne le dollar américain. Les variations, les ratios et les variations en pourcentage dans le présent rapport de gestion ont été établis d'après des chiffres non arrondis.

Le présent rapport de gestion comporte des mesures financières conformes et non conformes aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières ».

Sauf indication contraire, lors de la préparation du présent rapport de gestion, la Société a tenu compte de l'information disponible jusqu'au 13 août 2024, soit la date à laquelle le conseil d'administration de la Société (le « Conseil ») a approuvé le présent rapport de gestion et les états financiers pour le T1.

## 2. Énoncés prospectifs et perspectives financières

Le présent rapport de gestion contient des énoncés qui pourraient constituer de l'« information prospective », des « énoncés prospectifs » ou des « perspectives financières » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et d'autres dispositions applicables portant sur les règles refuges américaines (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Les énoncés qui ne se rapportent pas exclusivement à des faits historiques ainsi que les énoncés portant sur les attentes de la direction à l'égard de la croissance, des résultats d'exploitation et du rendement futur et des perspectives d'affaires d'Alithya, et d'autres énoncés portant sur la stratégie commerciale et les plans d'Alithya ou se rapportant à des caractérisations de situations ou d'événements futurs constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés renferment souvent les termes et expressions « s'attend à », « entend », « prévoit », « prédit », « croit », « cherche à », « estime », « peut », « doit », « continue », « projette », « cible » et des termes ou expressions similaires ou des variantes de ceux-ci, ainsi que des verbes au futur ou au conditionnel, mais ce ne sont pas tous les énoncés prospectifs qui contiennent ces expressions et termes particuliers.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion font état, notamment, de renseignements ou de déclarations au sujet des éléments suivants : i) notre capacité à générer des revenus suffisants pour soutenir nos activités; ii) notre capacité à tirer parti des occasions d'affaires et à atteindre les objectifs fixés dans notre plan stratégique couvrant les trois prochaines années; iii) notre aptitude à maintenir et à développer nos activités, notamment en élargissant l'étendue de notre gamme de services, en tirant profit de l'intelligence artificielle (« IA »), de notre présence dans d'autres pays, de notre expertise et de nos offres intégrées, et en concluant de nouveaux contrats et en perçant de nouveaux marchés; iv) notre stratégie, nos activités futures et nos perspectives, notamment nos attentes par rapport aux revenus futurs découlant de nouveaux contrats et du carnet de commandes, ainsi que par rapport à la croissance du rendement du capital investi que nous voulons offrir aux parties prenantes à long terme; v) notre capacité à assurer le service de notre dette et à réunir des capitaux additionnels; vi) nos estimations concernant notre rendement financier, y compris les revenus, notre rentabilité, nos coûts et nos charges, nos marges brutes, nos liquidités, nos ressources en capital et nos dépenses en immobilisations; vii) notre capacité à identifier des cibles appropriées à acquérir et à réaliser les synergies ou les économies de coûts attendues en lien avec leur intégration; et viii) notre capacité à satisfaire aux besoins de nos parties prenantes, à les surpasser et à trouver un équilibre à cet égard.

Les énoncés prospectifs visent uniquement à aider notamment les investisseurs à comprendre les objectifs, les stratégies et les perspectives quant au plan d'affaires stratégique d'Alithya ainsi que son cadre d'exploitation prévu, et pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Même si la direction estime que les attentes projetées dans les énoncés prospectifs d'Alithya étaient raisonnables à la date à laquelle ceux-ci ont été formulés, il n'en demeure pas moins que les énoncés prospectifs reposent sur des opinions, des hypothèses et des estimations établies par la direction et, par conséquent, sont assujettis à divers risques et incertitudes et à d'autres facteurs, dont bon nombre échappent à la volonté d'Alithya et qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont indiqués, de façon expresse ou implicite, dans ces énoncés. Ces risques et incertitudes comprennent, notamment, les facteurs énoncés dans la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2024, ainsi que dans les autres documents rendus publics par Alithya, y compris les documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis à l'occasion et que l'on peut consulter sur SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com), et sur EDGAR, à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov). D'autres risques et incertitudes dont Alithya n'a actuellement pas connaissance ou qu'elle juge actuellement comme étant négligeables pourraient avoir une incidence défavorable significative sur sa situation financière, son rendement financier, ses flux de trésorerie, ses activités ou sa réputation.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion sont visés par les présentes mises en garde et sont à jour uniquement à la date du présent rapport de gestion. Alithya décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de modifier tout énoncé prospectif, ou les facteurs ou hypothèses sur lesquels reposent ces énoncés, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, à moins que les lois applicables l'y obligent. Les investisseurs sont priés de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs, puisque les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux-ci.

### 3. Survol de l'entreprise

Alithya fournit des services-conseils technologiques en tablant sur l'expertise approfondie en matière de stratégie et de transformation numérique de professionnels situés au Canada, aux États-Unis et à l'international. La Société guide ses clients et les aide à atteindre leurs objectifs d'affaires en tirant parti de l'innovation et en faisant preuve d'excellence en déployant les technologies numériques.

L'expertise et l'intelligence collective d'Alithya ciblent trois principaux piliers : les stratégies d'affaires, la transformation d'entreprise et l'accompagnement technologique. La collaboration est au cœur du modèle d'affaires d'Alithya. Ses professionnels fournissent des services et des solutions pratiques en TI en vue de répondre aux enjeux d'affaires complexes de sa clientèle, notamment dans les secteurs des services financiers, de la santé, des activités manufacturières, du gouvernement, de l'énergie, de l'enseignement supérieur, des télécommunications et du transport et de la logistique. La Société a mis au point des solutions et des services propres à bon nombre de ces secteurs pour aider les entreprises qui y font affaires à résoudre les difficultés particulières auxquelles elles sont confrontées et à accélérer la rentabilisation des investissements en technologie.

L'expertise d'Alithya reposant sur ses principaux piliers, laquelle est offerte dans chacun de ses secteurs à présenter, comprend :

- **Stratégie d'affaires** : Alithya fournit des services-conseils en matière de stratégie numérique, de performance organisationnelle, de cybersécurité, d'architecture d'entreprise et de gestion du changement, grâce auxquels les entreprises peuvent notamment optimiser leurs processus d'affaires pour mieux parer aux éventualités qui les guettent réellement, renforcer la sécurité de leurs systèmes pour prévenir les cyberattaques, migrer des applications cruciales et des données vers l'infonuagique, définir l'architecture d'entreprise optimale pour atteindre les résultats escomptés, élaborer des stratégies de gestion du changement et faciliter la planification de projets, tant sur le plan de la sélection de logiciels et des feuilles de route stratégiques que de la composition des équipes de mise en œuvre agile ou scrum.
- **Transformation d'entreprise** : Alithya compte plus de 20 ans d'expérience dans la transformation organisationnelle et la mise en œuvre d'applications d'entreprise, qu'il s'agisse de planification des ressources d'entreprise (ERP), de gestion de la chaîne d'approvisionnement (SCM), de gestion de la performance d'entreprise (EPM), de gestion de la relation client (CRM) et de gestion du capital humain (HCM). En tablant sur l'IA et l'apprentissage automatique, la Société offre en outre des solutions et des services transformationnels ayant trait aux infrastructures infonuagiques, au développement d'applications personnalisées, à la modernisation des systèmes patrimoniaux, à l'ingénierie logicielle et de contrôle, aux données et à l'analytique ainsi qu'au traitement intelligent des documents. Non seulement Alithya permet-elle à ses clients de moderniser leurs applications d'entreprise au moyen de mises à niveau et en consolidant différents systèmes, mais elle les aide aussi à définir des écosystèmes technologiques globaux, à envisager l'utilisation de l'IA à l'échelle de l'organisation et à mettre au point des applications personnalisées qui répondent à leurs besoins uniques.
- **Accompagnement technologique** : Alithya ouvre des voies durables pour générer de la valeur grâce à l'adoption du numérique et à la formation offerte, aux services gérés, à l'habilitation au changement et à l'ingénierie de la qualité. Ce faisant, elle est en mesure d'aller au-delà des services-conseils, de la mise

en œuvre et du lancement des projets afin d'offrir une valeur continue, y compris par l'exploration de données au moyen de l'IA, pour en tirer d'importantes leçons permettant de prendre des décisions d'affaires plus éclairées plus rapidement; par la rentabilisation des investissements sur les projets numériques, en favorisant l'adoption et l'utilisation de la technologie; par le soutien aux clients sur le plan de la formation et de la fidélisation de leur personnel; par la mise au point d'une stratégie de gestion du changement doublée d'un plan d'habilitation au changement grâce auquel les aspirations se concrétisent; et, enfin, en offrant une méthode pour tester les mises à jour et les correctifs régulièrement et de manière uniforme avant de déployer tout nouveau logiciel.

### *Contexte concurrentiel*

Pour de nombreuses sociétés, les systèmes et les infrastructures numériques représentent l'un des actifs les plus importants et les plus stratégiques. Ces actifs nécessitent des investissements importants et agissent de plus en plus comme facteur de différenciation et principaux vecteurs de croissance pour les clients.

Par conséquent, les entreprises recherchent des solutions leur permettant de continuer de se distinguer de leurs concurrents au moyen de processus d'affaires exclusifs, de même que de produits personnalisés. C'est là où la transformation numérique entre en jeu, car elle invite les sociétés à changer d'approche et à passer des technologies de l'information traditionnelles à des technologies numériques souples.

Alors que les dépenses des entreprises ne cessent d'augmenter dans le domaine de la technologie, les entreprises en technologie numérique comme Alithya s'efforcent de proposer des idées innovatrices et une expertise industrielle verticale approfondie, tout en facilitant la transformation des processus d'affaires grâce à l'utilisation de technologies optimales.

Alithya estime être bien placée pour tirer parti de cette tendance des clients à investir dans les technologies numériques. Le modèle d'entreprise d'Alithya repose sur une philosophie axée sur les enjeux d'affaires complexes de ses clients consistant à offrir des solutions souples et créatives qui leur permettent de tirer le meilleur parti de leurs investissements dans les technologies numériques. Alithya se positionne elle-même comme un conseiller de confiance et un partenaire agile capable de produire des résultats rapidement pour ses clients.

Les concurrents d'Alithya dans chacun de ces secteurs opérationnels et à présenter comprennent les entreprises d'intégration de systèmes, les sociétés de développement d'applications, les fournisseurs de services infonuagiques, les cabinets de services-conseils de grande envergure ou traditionnels, les groupes de services professionnels des sociétés de matériel informatique, les sociétés de services de gestion des infrastructures et d'impartition et les sociétés de services numériques spécialisées. De plus, Alithya livre concurrence à un nombre important de petites sociétés locales sur les divers marchés géographiques sur lesquels elle exerce des activités.

Alithya rivalise sur la base des principaux facteurs de différenciation suivants : la capacité de fournir des services-conseils en vision et en stratégie, la capacité de fournir des services numériques, le rendement et la fiabilité, la qualité du soutien technique, de la formation et des services, une présence à l'échelle mondiale, la capacité d'adaptation aux besoins des clients, la réputation et l'expérience, la stabilité financière, une gouvernance d'entreprise solide et le prix concurrentiel de ses services.

Alithya a également recours aux mesures suivantes pour rivaliser efficacement : a) des investissements permettant de mettre à l'échelle ses secteurs de pratique; b) un modèle de recrutement, de formation et de rétention bien développé; c) un modèle de prestation de services fructueux; d) une vaste banque de références; e) des investissements continus dans l'amélioration des processus et l'accroissement des connaissances; f) des investissements dans les infrastructures et les activités de recherche et de développement; g) un souci constant d'adaptation aux besoins des clients, de la qualité des services et de l'offre de prix concurrentiels; et h) des capacités de gestion de projets et une expertise technique.

## 4. Aperçu du plan d'affaires stratégique

Alithya a entamé un parcours dans le but d'être reconnue comme le conseiller de confiance en matière de technologie auprès de ses clients. D'ici la fin de l'exercice 2027, la direction estime que l'ampleur et l'envergure que nous prendrons nous permettront de tirer parti de nos connaissances sectorielles, d'étendre nos activités sur le plan géographique, d'approfondir notre expertise, de diversifier notre offre intégrée et de nous positionner dans la chaîne de valeur pour cibler les segments de TI à plus grande valeur.

Notre processus stratégique commence par notre approche agile pour harmoniser notre offre avec les défis les plus urgents auxquels sont confrontés les secteurs d'activité que nous desservons, et par notre capacité à renforcer continuellement les fondements des relations de confiance avec nos clients, notre personnel, nos investisseurs et nos partenaires. Afin de nous assurer de demeurer novateurs et pertinents, nous nous efforçons de répondre aux attentes de nos parties prenantes ou de les surpasser, notamment en optimisant l'expérience employé, en aidant nos clients à poursuivre leur mission et en créant une valeur ajoutée pour nos investisseurs.

Plus précisément, Alithya a conçu un plan stratégique de trois ans qui établit des objectifs en tenant compte des intérêts de ses parties prenantes. Les principaux objectifs sont les suivants :

- Augmenter son ampleur avec de la croissance interne et des acquisitions stratégiques :
  - **Croissance interne** : Alithya vise une croissance interne annualisée de 5 à 10 %.
  - **Acquisitions** : Alithya prévoit d'acquérir des entreprises complémentaires représentant des revenus de 150 M\$.
  - **Solutions en matière d'IA et de propriété intellectuelle** : Alithya a l'intention d'accroître l'utilisation de ses solutions en matière d'IA et de propriété intellectuelle.

- Fournir à nos investisseurs, à nos partenaires et à nos parties prenantes un rendement du capital investi croissant à long terme :
  - **Rentabilité** : La marge du BAIIA ajusté<sup>1)</sup> d'Alithya devrait augmenter pour se situer dans une fourchette de 11 à 13 %.
  - **Externalisation optimisée** : Alithya vise à réaliser un pourcentage croissant de ses activités à partir de centres d'externalisation optimisée.
  - **Objectif environnemental** : Alithya œuvre à obtenir la certification Carboresponsable<sup>MC</sup> (niveau 1) et à entreprendre les démarches vers l'obtention d'une certification de neutralité carbone (niveau 2).

Les objectifs de notre plan stratégique de trois ans, y compris nos objectifs de croissance interne, d'acquisitions et de rentabilité, se fondent sur notre stratégie et notre plan d'affaires actuels. Ces objectifs ne sont pas considérés comme des prévisions ou une projection des résultats futurs. Nous les voyons plutôt comme des objectifs que nous souhaitons atteindre en mettant en œuvre notre stratégie au fil du temps, compte tenu de notre rendement historique et de certaines hypothèses, notamment les suivantes : i) notre capacité à exécuter nos stratégies de croissance; ii) notre capacité à identifier des entreprises complémentaires et à les acquérir selon des modalités relatives; et iii) nos estimations et nos attentes quant aux conditions économiques et d'affaires futures et à d'autres facteurs.

<sup>1)</sup> Il s'agit d'une mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS ainsi que la sous-rubrique 8.8 intitulée « BAIIA et BAIIA ajusté » pour un rapprochement quantitatif par rapport aux mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables.

## 5. Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Alithya présente ses résultats financiers conformément aux IFRS. Le présent rapport de gestion comprend certaines mesures non conformes aux IFRS ainsi que d'autres mesures financières et ratios financiers à des fins d'évaluation du rendement financier d'Alithya. Ces mesures sont fournies à titre de complément d'information aux mesures conformes aux IFRS pour permettre de mieux comprendre les résultats d'exploitation d'Alithya selon la perspective de la direction. Ces mesures n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et ne sont donc vraisemblablement pas comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Elles doivent être vues comme un supplément d'information et non comme un substitut à l'information financière établie conformément aux IFRS. Elles fournissent aux investisseurs des renseignements supplémentaires sur les résultats d'exploitation d'Alithya et mettent ainsi en évidence des tendances dans les activités d'Alithya qui seraient peut-être passées inaperçues si les investisseurs s'étaient appuyés uniquement sur les mesures conformes aux IFRS.

Les mesures non conformes aux IFRS auxquelles Alithya a recours sont décrites ci-dessous :

### *BAIIA et marge du BAIIA*

Le terme « BAIIA » désigne le bénéfice net (la perte nette) avant ajustement pour tenir compte de la charge (du recouvrement) d'impôts, des charges financières nettes, de l'amortissement des immobilisations incorporelles, de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation.

Le terme « marge du BAIIA » désigne le pourcentage du total des revenus que représente le BAIIA pendant une période donnée.

La direction est d'avis que le BAIIA et la marge du BAIIA sont des mesures utiles aux investisseurs, car elles donnent une indication des résultats tirés des principales activités de la Société avant de prendre en compte la manière dont ces activités sont financées et assujetties à l'impôt, ainsi que l'amortissement hors trésorerie. Pour un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) et du BAIIA, se reporter à la sous-rubrique 7.8 intitulée « BAIIA et BAIIA ajusté ».

### *Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action*

Le terme « bénéfice net ajusté » désigne le bénéfice net (la perte nette) avant ajustement pour tenir compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles, de la dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill, de la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation ainsi que (du gain) de la perte découlant de la résiliation de contrats de location, de la rémunération fondée sur des actions, des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises et d'autres éléments excédentaires, notamment les coûts de séparation composés de coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour des membres clés de la direction, et des incidences fiscales découlant de ces éléments.

Le « bénéfice net ajusté par action » est calculé en divisant le bénéfice net ajusté par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A en circulation (« actions à droit de vote subalterne ») et d'actions à droit de vote multiple de catégorie B (« actions à droit de vote multiple »), durant la période.

La direction est d'avis que le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action sont des mesures utiles aux investisseurs, car elles permettent de comparer le résultat d'exploitation d'une période à une autre, avant que soient pris en compte les éléments hors trésorerie, les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises et les coûts de séparation composés de coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour des membres clés de la direction, lesquels peuvent varier de façon importante d'une période à l'autre. Ces mesures donnent également une indication des résultats tirés des principales activités de la Société avant que soient pris en compte les éléments hors trésorerie et les autres éléments susmentionnés qui découlent principalement de l'acquisition d'entreprises et des activités d'intégration subséquentes. Pour un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net ajusté, voir la sous-rubrique 7.6 intitulée « Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action ».

### *BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté*

Le terme « BAIIA ajusté » désigne le bénéfice net (la perte nette) avant ajustement pour tenir compte de la charge (du recouvrement) d'impôts, des charges financières nettes, des opérations de change, de l'amortissement des immobilisations incorporelles, de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, de la dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill, de la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation ainsi que (du gain) de la perte découlant de la résiliation de contrats de location, de la rémunération fondée sur des actions, des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises et d'autres éléments, notamment les coûts de séparation composés de coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour des membres clés de la direction.

Le terme « marge du BAIIA ajusté » désigne le pourcentage du total des revenus que représente le BAIIA ajusté pendant une période donnée.

La direction est d'avis que le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures utiles aux investisseurs, car elles permettent de comparer les résultats d'exploitation d'une période à une autre. Ces mesures donnent également une indication des résultats tirés des principales activités de la Société avant que soit prise en compte la manière dont ces activités sont financées et assujetties à l'impôt, ainsi que les éléments hors trésorerie et les autres éléments susmentionnés. Pour un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) et du BAIIA ajusté, voir la sous-rubrique 7.8 intitulée « BAIIA et BAIIA ajusté ».

### *Revenus en dollars constants et croissance en dollars constants*

Les « revenus en dollars constants » constituent une mesure des revenus et des revenus par emplacement géographique avant la prise en compte de la conversion des devises. Cette mesure est obtenue en convertissant les revenus et les revenus par emplacement géographique de la période considérée en devise locale au moyen des taux de change pour la période équivalente de l'exercice précédent.

La « croissance en dollars constants » constitue une mesure de la croissance des revenus et de la croissance des revenus par emplacement géographique, exprimée sous forme de pourcentage, avant la prise en compte de la conversion des devises. Cette mesure est obtenue en divisant les revenus en dollars constants, décrits ci-dessus, par les revenus de la période précédente.

La direction est d'avis que les revenus en dollars constants et la croissance en dollars constants sont des mesures utiles aux investisseurs, car elles permettent d'ajuster les revenus afin d'exclure l'effet des fluctuations

des taux de change pour comparer plus facilement le rendement de l'entreprise d'une période à l'autre. Se reporter à la sous-rubrique 7.1 intitulée « Revenus » pour obtenir le rapprochement des revenus et des revenus en dollars constants par emplacement géographique.

### *Dettes nettes*

Le terme « dette nette » désigne la dette à long terme, notamment la tranche courante, moins la trésorerie. Pour obtenir le montant du calcul de la dette nette, se reporter à la sous-rubrique 9.6 intitulée « Dette à long terme et dette nette ». La direction est d'avis que la dette nette est utile aux investisseurs, car elle donne une indication des liquidités de la Société.

### *Autres mesures financières*

Les autres mesures financières utilisées par Alithya sont décrites ci-dessous :

La « marge brute en pourcentage des revenus » est calculée en divisant la marge brute par les revenus.

Les « charges de vente, générales et administratives, en pourcentage des revenus » sont calculées en divisant les charges de vente, générales et administratives par les revenus.

Le terme « nouveaux contrats » désigne le montant des accords de revenus conclus au cours de la période, incluant ceux acquis dans le contexte d'acquisition d'entreprise, ainsi que les renouvellements, les prolongations et autres changements aux contrats existants. La direction est d'avis que les renseignements sur les nouveaux contrats peuvent fournir des données tendancielles intéressantes aux investisseurs en ce qui a trait aux variations du volume d'affaires au fil du temps.

Le « ratio nouveaux contrats-facturation » est calculé en divisant la valeur des nouveaux contrats par les revenus, pour la même période. La direction est d'avis que ce ratio permet l'appréciation du carnet de commandes de la Société et donne des renseignements utiles aux investisseurs sur les variations du volume d'affaires au fil du temps. L'utilisation de ce ratio est plus appropriée sur une longue période, car celui-ci peut fluctuer de façon importante d'un trimestre à l'autre.

Le terme « carnet de commandes » désigne le montant des revenus futurs tirés des accords de revenus conclus, notamment les nouveaux contrats, dont ceux obtenus au moyen d'acquisitions, ainsi que les renouvellements, les prolongations et les autres changements aux contrats existants, exprimé en nombre de mois du revenu des douze derniers mois, à une date donnée. Comme indiqué dans les états financiers consolidés de la Société, la définition de carnet de commandes diffère de celle des « obligations de prestation qui restent à remplir » au sens des normes IFRS, car le carnet de commandes comprend également les accords fondés sur le temps et les ressources pour lesquels la facturation des contrats correspond à la valeur fournie au client ainsi que les contrats dont la durée prévue initialement est inférieure à un an. La direction est d'avis que les renseignements sur le carnet de commandes peuvent fournir des données tendancielles intéressantes aux investisseurs en ce qui a trait aux variations de la meilleure estimation de la direction des revenus futurs tirés des accords de revenus conclus.

Le terme « délai moyen de recouvrement des créances clients » fait référence au nombre moyen de jours que la Société prend pour convertir ses débiteurs et autres créances (sans les taxes de vente) ainsi que ses travaux en cours, déduction faite des revenus différés, en trésorerie. La direction est d'avis que cette mesure donne des renseignements utiles aux investisseurs concernant les liquidités de la Société.

## 6. Faits saillants

Résultats d'exploitation (en milliers de dollars)	Trimestres clos les 30 juin	
	2024	2023
	\$	\$
Revenus	120 875	131 595
Marge brute	38 530	38 093
Marge brute en pourcentage des revenus <sup>1)</sup>	31,9 %	28,9 %
Charges de vente, générales et administratives	31 659	32 499
Charges de vente, générales et administratives en pourcentage des revenus <sup>1)</sup>	26,2 %	24,7 %
Perte nette	(2 762)	(7 245)
Perte de base et diluée par action	(0,03)	(0,08)
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	4 944	2 992
Bénéfice net ajusté par action <sup>2)</sup>	0,05	0,03
BAIIA ajusté <sup>3)</sup>	10 058	9 055
Marge du BAIIA ajusté <sup>3)</sup>	8,3 %	6,9 %

Autres (en milliers de dollars, sauf pour le carnet de commandes et le délai moyen de recouvrement des créances clients)	30 juin	31 mars
	2024	2024
	\$	\$
Total des actifs	400 025	416 497
Passifs financiers non courants <sup>4)</sup>	114 485	116 161
Total de la dette à long terme	107 909	117 382
Dette nette <sup>5)</sup>	97 077	108 523
Carnet de commandes <sup>1)</sup>	16 mois	16 mois
Délai moyen de recouvrement des créances clients <sup>1)</sup>	53 jours	54 jours

Actions, options sur actions et unités d'actions en circulation	12 août
	2024
Actions à droit de vote subalterne	88 638 683
Actions à droit de vote multiple	7 274 248
Options sur actions <sup>6)</sup>	4 226 302
Unités d'actions différées (« UAD »)	1 262 918
Unités d'actions incessibles (« UAI »)	245 952
Unités d'actions liées au rendement (« UAR »)	2 010 256

<sup>1)</sup> Il s'agit d'une autre mesure financière. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition de cette autre mesure financière.

<sup>2)</sup> Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS, ainsi qu'à la sous-rubrique 7.6 intitulée « Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action » pour un rapprochement quantitatif par rapport aux mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables.

<sup>3)</sup> Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS ainsi qu'à la sous-rubrique 7.8 intitulée « BAIIA et BAIIA ajusté » pour un rapprochement quantitatif par rapport aux mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables.

<sup>4)</sup> Les passifs financiers non courants comprennent la tranche non courante de la dette à long terme, la tranche non courante des obligations locatives et la tranche non courante de la contrepartie éventuelle. Se reporter à la sous-rubrique 9.6 intitulée « Dette à long terme et dette nette » pour obtenir une explication de l'écart.

<sup>5)</sup> Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS, ainsi qu'à la sous-rubrique 9.6 intitulée « Dette à long terme et dette nette » pour obtenir le rapprochement quantitatif par rapport aux mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables et une explication de l'écart.

<sup>6)</sup> Incluent 505 264 options sur actions pour achat d'actions à droit de vote multiple.

*Pour le trimestre clos le 30 juin 2024 :*

- Les revenus ont connu une baisse de 8,1 % pour atteindre 120,9 M\$, par rapport à 131,6 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent. Sur une base séquentielle, les revenus ont augmenté de 0,4 M\$, par rapport à 120,5 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent.
- 83 % des revenus ont été générés par des clients existants au cours du même trimestre de l'exercice précédent.
- La marge brute en pourcentage des revenus a connu une hausse pour s'établir à 31,9 %, par rapport à 28,9 % pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- La marge brute a connu une hausse de 1,1 % pour s'établir à 38,5 M\$, contre 38,1 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- Les charges de vente, générales et administratives ont diminué de 0,8 M\$ ou de 2,6 % pour atteindre 31,7 M\$, contre 32,5 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- La perte nette s'est établie à 2,8 M\$, ou à 0,03 \$ par action, alors qu'elle atteignait 7,2 M\$, ou 0,08 \$ par action, pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- Le bénéfice net ajusté s'est établi à 4,9 M\$, ce qui représente une hausse de 1,9 M\$ ou de 65,1 % par rapport à 3,0 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent. Ce résultat s'est traduit par un bénéfice net ajusté par action de 0,05 \$, par rapport à 0,03 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté s'est accru de 11,1 % pour s'établir à 10,1 M\$, ce qui correspond à une marge du BAIIA ajusté de 8,3 % en pourcentage des revenus, par rapport à 9,1 M\$, correspondant à une marge du BAIIA ajusté de 6,9 % des revenus, pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- Les flux de trésorerie nets découlant des activités d'exploitation se sont élevés à 16,7 M\$, soit une augmentation de 9,1 M\$ comparativement à 7,6 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- Les nouveaux contrats<sup>1)</sup> pour le premier trimestre ont totalisé 98,2 M\$, ce qui s'est traduit par un ratio nouveaux contrats-facturation de 0,81 pour le trimestre. Le ratio nouveaux contrats-facturation aurait été de 0,92 si les revenus tirés des deux contrats à long terme signés dans le cadre d'une acquisition au cours du premier trimestre de l'exercice 2022 étaient exclus.
- Au 30 juin 2024, le carnet de commandes représentait environ 16 mois de revenus des douze derniers mois.
- Contrats conclus avec 22 nouveaux clients.

<sup>1)</sup> Il s'agit d'une autre mesure financière. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition de cette autre mesure financière.

## 7. Résultats d'exploitation

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les 30 juin	
	2024	2023
	\$	\$
Revenus	120 875	131 595
Coût des revenus	82 345	93 502
Marge brute	38 530	38 093
<b>Charges d'exploitation</b>		
Charges de vente, générales et administratives	31 659	32 499
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	783	1 105
Amortissement	1 095	1 668
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 644	6 824
Gain de change	(17)	(128)
	38 164	41 968
Bénéfice (perte) d'exploitation	366	(3 875)
Charges financières nettes	2 372	3 220
Perte avant impôts	(2 006)	(7 095)
(Recouvrement) charge d'impôts		
Exigibles	104	201
Différés	652	(51)
	756	150
Perte nette	(2 762)	(7 245)
Perte de base et diluée par action	(0,03)	(0,08)

## 7.1 Revenus

Le tableau suivant fait un rapprochement entre les revenus en dollars constants<sup>1)</sup> et les revenus par emplacement géographique :

(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	Trimestres clos les 30 juin		
	2024	2023	% <sup>2)</sup>
<b>Total des revenus d'Alithya, tels que déclarés</b>	<b>120 875</b>	<b>131 595</b>	<b>(8,1 %)</b>
Écart avant la prise en compte du taux de change	(8,9 %)		
Prise en compte du taux de change	0,8 %		
<b>Écart par rapport à la période précédente</b>	<b>(8,1 %)</b>		
<b>Canada</b>			
Revenus en dollars constants	65 135	76 987	(15,4 %)
Prise en compte du taux de change	—		
<b>Revenus pour le Canada, tels que déclarés</b>	<b>65 135</b>	<b>76 987</b>	<b>(15,4 %)</b>
<b>É.-U.</b>			
Revenus en dollars constants	49 793	49 244	1,1 %
Prise en compte du taux de change	915		
<b>Revenus pour les É.-U., tels que déclarés</b>	<b>50 708</b>	<b>49 244</b>	<b>3,0 %</b>
<b>International</b>			
Revenus en dollars constants	5 003	5 364	(6,7 %)
Prise en compte du taux de change	29		
<b>Revenus pour l'international, tels que déclarés</b>	<b>5 032</b>	<b>5 364</b>	<b>(6,2 %)</b>

<sup>1)</sup> Mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

<sup>2)</sup> Croissance en dollars constants, qui est une mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2024, les revenus ont atteint 120,9 M\$, ce qui représente une baisse de 10,7 M\$, ou de 8,1 %, par rapport à 131,6 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023. Sur une base séquentielle, les revenus ont augmenté de 0,4 M\$, par rapport à 120,5 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les revenus tirés des activités au Canada ont atteint 65,1 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024, soit une baisse de 11,9 M\$, ou de 15,4 %, par rapport aux revenus de 77,0 M\$ dégagés lors du trimestre clos le 30 juin 2023. La baisse des revenus est principalement attribuable à une réduction des investissements en technologies de l'information au sein du secteur bancaire et à l'arrivée à échéance de certains projets de clients par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Sur une base séquentielle, les revenus tirés des activités au Canada ont augmenté de 0,5 M\$ par rapport à 64,6 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les revenus tirés des activités aux États-Unis ont atteint 50,7 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024, soit une hausse de 1,5 M\$, ou de 3,0 %, par rapport aux revenus de 49,2 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023, principalement en raison de la croissance interne dans certains secteurs d'activités de l'entreprise, ce qui

comprend l'incidence favorable du taux de change du dollar américain de 0,9 M\$ entre les deux périodes. Sur une base séquentielle, les revenus tirés des activités aux États-Unis ont connu une hausse de 0,3 M\$, ce qui comprend l'incidence favorable du taux de change du dollar américain de 0,2 M\$, par rapport aux revenus de 50,4 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les revenus tirés des activités à l'international ont connu une baisse de 0,4 M\$, ou de 6,2 %, pour s'établir à 5,0 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024, comparativement à 5,4 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023.

## **7.2 Marge brute**

La marge brute s'est chiffrée à 38,5 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024, ce qui correspond à une hausse de 0,4 M\$, ou de 1,1 %, par rapport à la marge brute de 38,1 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023. Pour le trimestre clos le 30 juin 2024, la marge brute en pourcentage des revenus a augmenté pour s'établir à 31,9 %, contre 28,9 % pour le trimestre clos le 30 juin 2023. Sur une base séquentielle, la marge brute en pourcentage des revenus n'a connu qu'une légère baisse par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent, à la fin duquel elle était de 32,1 %, et ce, malgré l'entrée en vigueur d'augmentations salariales au début de l'exercice en cours.

Au Canada, la marge brute en pourcentage des revenus a augmenté par rapport à celle du même trimestre de l'exercice précédent, principalement en raison d'une diminution proportionnellement plus importante du recours aux sous-traitants par rapport au nombre d'employés permanents. La marge brute en pourcentage des revenus a également augmenté sur une base séquentielle par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Aux États-Unis, la marge brute en pourcentage des revenus est restée stable par rapport au même trimestre de l'exercice précédent.

À l'international, la marge brute en pourcentage des revenus a baissé par rapport au même trimestre de l'exercice précédent.

## **7.3 Charges d'exploitation**

### **7.3.1 Charges de vente, générales et administratives**

Les charges de vente, générales et administratives comprennent les salaires et les autres avantages du personnel de vente et du personnel administratif, les frais d'occupation, les frais liés aux technologies de l'information et aux communications, la rémunération fondée sur des actions, les honoraires professionnels, les droits d'inscription à la bourse et les frais de placement et d'autres charges administratives.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2024, les charges de vente, générales et administratives se sont chiffrées à 31,7 M\$, ce qui représente une diminution de 0,8 M\$, ou de 2,6 %, par rapport aux charges de 32,5 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023. Les charges de vente, générales et administratives, en pourcentage des revenus, se sont établies à 26,2 % pour le trimestre clos le 30 juin 2024, contre 24,7 % pour la même période de l'exercice précédent. La diminution des charges de vente, générales et administratives est principalement attribuable à une baisse de 1,4 M\$ de la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, découlant des charges de dépréciation de l'exercice précédent engagées dans le cadre de l'examen en cours de la stratégie immobilière d'Alithya à la suite de l'intégration des acquisitions et des

changements apportés aux conditions de travail, en vue de réduire l’empreinte de la Société et de réaliser des synergies, ainsi qu’à des baisses de 0,5 M\$ des frais d’occupation et de 0,4 M\$ de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie, partiellement contrebalancées par des hausses de 1,3 M\$ des coûts de rémunération des employés, incluant des coûts de séparation composés des coûts de cessation d’emploi et d’avantages du personnel pour des membres clés de la direction de 1,5 M\$, et de 0,3 M\$ des honoraires professionnels. Sur une base séquentielle, les charges de vente, générales et administratives se sont accrues de 2,1 M\$ par rapport aux charges de 29,6 M\$ pour le quatrième trimestre de l’exercice précédent, en raison principalement de la hausse des coûts de rémunération des employés, à savoir les augmentations salariales annuelles, la rémunération variable et des coûts de séparation composés des coûts de cessation d’emploi et d’avantages du personnel pour des membres clés de la direction.

Au Canada, les charges attribuables se sont établies à 16,6 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024, soit une baisse de 1,9 M\$, ou de 10,7 %, par rapport aux charges de 18,5 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023, en raison principalement d’une baisse de 1,4 M\$ de la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d’utilisation, dont il est question ci-dessus, ainsi que de baisses de 0,5 M\$ des frais d’occupation, de 0,5 M\$ de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie et de 0,2 M\$ des frais liés aux technologies de l’information et aux communications, partiellement contrebalancées par des hausses de 0,5 M\$ des coûts de rémunération des employés, y compris les coûts de séparation composés de coûts de cessation d’emploi et d’avantages du personnel pour des membres clés de la direction et de 0,3 M\$ des honoraires professionnels.

Aux États-Unis, les charges se sont établies à 13,7 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024, soit une hausse de 1,0 M\$, ou de 7,9 %, par rapport aux charges de 12,7 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023, en raison principalement de hausses de 0,6 M\$ des coûts de rémunération des employés, y compris les coûts de séparation composés de coûts de cessation d’emploi et d’avantages du personnel pour des membres clés de la direction, de 0,1 M\$ des honoraires professionnels et de 0,1 M\$ de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie. La hausse des charges comprend l’incidence défavorable du taux de change du dollar américain de 0,2 M\$.

À l’international, les charges se sont chiffrées à 1,3 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024, soit une hausse de 0,1 M\$, ou de 11,4 %, par rapport aux charges de 1,2 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023. Cette hausse est principalement attribuable à l’augmentation de 0,1 M\$ des coûts de rémunération des employés.

### 7.3.2 Rémunération fondée sur des actions

La rémunération fondée sur des actions est comprise dans le coût des revenus et les charges de vente, générales et administratives et est détaillée dans le tableau qui suit :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 30 juin	
	2024	2023
	\$	\$
Options sur actions	50	185
Régime d'achat d'actions – cotisation de l'employeur	344	357
Rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisitions d'entreprises	410	885
UAD	182	184
UAI	307	15
UAR	392	452
	<b>1 685</b>	<b>2 078</b>

La rémunération fondée sur des actions s'est chiffrée à 1,7 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024, ce qui représente une diminution de 0,4 M\$ par rapport à 2,1 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023. Cette baisse de la rémunération fondée sur des actions s'explique surtout par la diminution des charges liées à la rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisition d'entreprises et par une reprise de 0,2 M\$ au titre de la charge de rémunération fondée sur des actions à l'égard des instruments de capitaux propres éteints, partiellement contrebalancées par l'augmentation des charges liées aux UAI.

### 7.3.3 Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises

Les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises se sont chiffrés à 0,8 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024, soit une baisse de 0,3 M\$ par rapport aux coûts de 1,1 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023, principalement en raison d'une baisse de 0,6 M\$ des coûts d'intégration, en grande partie liés aux coûts liés à la résiliation de contrats de location de locaux inoccupés au premier trimestre de l'exercice précédent. Cette baisse a été partiellement contrebalancée par une hausse de 0,4 M\$ des coûts de réorganisation, attribuable aux indemnités de départ découlant de réductions du personnel en réponse à la conjoncture économique.

### 7.3.4 Amortissement

L'amortissement a totalisé 1,1 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024. En comparaison, l'amortissement a totalisé 1,7 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023. Cet amortissement des coûts concernait principalement les immobilisations corporelles d'Alithya, qui ont subi une baisse de 0,5 M\$, ainsi que les actifs au titre de droits d'utilisation, qui ont connu une baisse de 0,1 M\$.

### 7.3.5 Amortissement des immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations incorporelles a totalisé 4,6 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024, par rapport à 6,8 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023. Cet amortissement des coûts concernait principalement les coûts des relations clients comptabilisés lors d'acquisitions, qui ont connu une baisse de 2,2 M\$, étant

donné que certaines immobilisations incorporelles ont été entièrement amorties comparativement à la situation lors du même trimestre de l'exercice précédent.

### 7.3.6 Gain de change

Le gain de change s'est établi à 0,02 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024, par rapport à un gain de 0,1 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023.

## 7.4 Autres résultats nets et charges

### 7.4.1 Charges financières nettes

Le résumé des charges financières nettes s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 30 juin	
	2024	2023
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	2 137	3 021
Intérêts relatifs aux obligations locatives	124	189
Amortissement des charges financières	77	98
Capitalisation des intérêts au titre du solde de prix d'achat à payer	88	127
Frais de financement	108	52
Revenus d'intérêts	(162)	(267)
	<b>2 372</b>	<b>3 220</b>

Les charges financières nettes se sont élevées à 2,4 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024, soit une baisse de 0,8 M\$, ou de 26,3 %, par rapport aux charges de 3,2 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023, principalement en raison de la baisse de la dette portant intérêt, laquelle a contribué à la baisse des intérêts sur la dette à long terme. Cette baisse a été partiellement contrebalancée par la baisse des revenus d'intérêts.

### 7.4.2 Impôts sur le résultat

La charge d'impôts s'est établie à 0,8 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024, ce qui représente une hausse de 0,6 M\$ par rapport à la charge d'impôts de 0,2 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023, en raison principalement d'une augmentation de la charge d'impôts différés attribuables aux revenus plus importants de certaines entités pour lesquelles des actifs d'impôts différés ont déjà été comptabilisés, partiellement contrebalancée par la diminution de la charge d'impôts exigibles découlant d'une baisse du bénéfice imposable dans certains territoires de compétence. Certaines entités du Groupe, qui présentent des antécédents de pertes, ne comptabilisent pas d'actifs d'impôts différés au titre de leurs pertes pour la période considérée.

## 7.5 Perte nette et perte par action

La perte nette pour le trimestre clos le 30 juin 2024 s'est établie à 2,8 M\$, soit une diminution de 4,4 M\$ par rapport à la perte de 7,2 M\$ constatée au trimestre clos le 30 juin 2023. Par rapport au trimestre clos le

30 juin 2023, la diminution de la perte découle d'une plus grande marge brute, d'une baisse des charges de vente, générales et administratives, d'une baisse des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, d'une baisse de l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que d'une baisse des charges financières nettes, partiellement contrebalancées par une hausse de la charge d'impôts pour le trimestre clos le 30 juin 2024. Ce résultat s'est traduit par une perte nette de base et diluée par action de 0,03 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024, comparativement à une perte nette de 0,08 \$ par action pour le trimestre clos le 30 juin 2023.

## 7.6 Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action

Le tableau suivant présente un rapprochement de la perte nette et du bénéfice net ajusté :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 30 juin	
	2024	2023
	\$	\$
<b>Perte nette</b>	<b>(2 762)</b>	<b>(7 245)</b>
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	783	1 105
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 644	6 824
Rémunération fondée sur des actions	1 685	2 078
Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation et perte à la résiliation de contrats de location	—	1 383
Coûts de séparation	1 502	—
Effet des impôts liés aux éléments susmentionnés	(908)	(1 153)
<b>Bénéfice net ajusté<sup>1) 2)</sup></b>	<b>4 944</b>	<b>2 992</b>
Perte de base et diluée par action	(0,03)	(0,08)
Bénéfice net ajusté par action <sup>1) 2)</sup>	0,05	0,03

<sup>1)</sup> Mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

<sup>2)</sup> Les données pour le trimestre clos le 30 juin 2023 contiennent des ajustements afin de refléter certains changements aux calculs et aux hypothèses.

Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 4,9 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024, ce qui représente une hausse de 1,9 M\$, ou de 65,1 %, par rapport au bénéfice net ajusté de 3,0 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023, en raison principalement d'une plus grande marge brute, d'une baisse des charges de vente, générales et administratives, d'une baisse de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation et d'une baisse des charges financières nettes, partiellement contrebalancées par une hausse de la charge d'impôts. Ce résultat s'est traduit par un bénéfice net ajusté par action de 0,05 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024, contre 0,03 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023.

## 7.7 Informations sectorielles

Le bénéfice d'exploitation par secteur renvoie au bénéfice d'exploitation avant les frais généraux et administratifs du siège social et les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, qui ne sont pas pris en compte lors de l'évaluation du rendement financier sous-jacent des secteurs à présenter. Les frais généraux et administratifs du siège social sont les dépenses et les salaires liés aux fonctions centralisées, comme les ressources des équipes mondiales des finances, des affaires juridiques, des ressources humaines et des technologies de l'information, qui ne sont pas affectés aux secteurs. Cette mesure exclut également les effets de l'amortissement et de la perte (du gain) de change.

Les tableaux suivants présentent les activités de la Société en fonction des secteurs à présenter :

(en milliers de dollars)	Trimestre clos le 30 juin 2024			
	Canada	É.-U.	International	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus	65 135	50 708	5 032	120 875
Bénéfice d'exploitation par secteur	9 923	8 838	121	18 882
Frais généraux et administratifs du siège social				12 011
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises				783
Perte (gain) de change				(17)
Bénéfice d'exploitation avant amortissement				6 105
Amortissement				5 739
<b>Bénéfice d'exploitation</b>				<b>366</b>

(en milliers de dollars)	Trimestre clos le 30 juin 2023			
	Canada	É.-U.	International	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus	76 987	49 244	5 364	131 595
Bénéfice d'exploitation par secteur	7 971	8 441	712	17 124
Frais généraux et administratifs du siège social				11 530
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises				1 105
Perte (gain) de change				(128)
Bénéfice d'exploitation avant amortissement				4 617
Amortissement				8 492
<b>Perte d'exploitation</b>				<b>(3 875)</b>

Pour de plus amples renseignements sur la variation des revenus par secteur, se reporter à la sous-rubrique 7.1 intitulée « Revenus ».

Le bénéfice d'exploitation par secteur au Canada s'est accru de 1,9 M\$, ou de 24,5 %, pour passer à 9,9 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024, comparativement à 8,0 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023. Cette hausse est attribuable à une augmentation de la marge brute, ainsi qu'à une baisse des charges de vente, générales et administratives liées à l'exploitation.

Le bénéfice d'exploitation par secteur aux États-Unis s'est accru de 0,4 M\$, ou de 4,7 %, pour passer à 8,8 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024, comparativement à 8,4 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023. Cette hausse est attribuable à une augmentation de la marge brute, partiellement contrebalancée par une hausse des charges de vente, générales et administratives liées à l'exploitation.

Le bénéfice d'exploitation par secteur à l'international a subi une baisse de 0,6 M\$, ou de 83,0 %, pour passer à 0,1 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024, comparativement à 0,7 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023. Cette baisse est attribuable à une diminution de la marge brute.

## 7.8 BAIIA et BAIIA ajusté

Le tableau suivant présente un rapprochement de la perte nette et du BAIIA ainsi que du BAIIA ajusté :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 30 juin	
	2024	2023
	\$	\$
<b>Revenus</b>	<b>120 875</b>	<b>131 595</b>
<b>Perte nette</b>	<b>(2 762)</b>	<b>(7 245)</b>
Charges financières nettes	2 372	3 220
Charge d'impôts	756	150
Amortissement	1 095	1 668
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 644	6 824
<b>BAIIA<sup>1)</sup></b>	<b>6 105</b>	<b>4 617</b>
Marge du BAIIA <sup>1)</sup>	<b>5,1 %</b>	<b>3,5 %</b>
<i>Ajusté pour :</i>		
Gain de change	(17)	(128)
Rémunération fondée sur des actions	1 685	2 078
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	783	1 105
Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation et perte à la résiliation de contrats de location	—	1 383
Coûts de séparation	1 502	—
<b>BAIIA ajusté<sup>1)</sup></b>	<b>10 058</b>	<b>9 055</b>
Marge du BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	<b>8,3 %</b>	<b>6,9 %</b>

<sup>1)</sup> Mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

Le BAIIA s'est élevé à 6,1 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024, soit une hausse de 1,5 M\$, ou de 32,2 %, par rapport à 4,6 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023. La marge du BAIIA s'est établie à 5,1 % pour le trimestre clos le 30 juin 2024, contre 3,5 % pour le trimestre clos le 30 juin 2023.

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 10,1 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024, ce qui représente une hausse de 1,0 M\$, ou de 11,1 %, par rapport à 9,1 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023, en raison principalement d'une plus grande marge brute et d'une baisse des charges de vente, générales et administratives, tel qu'il est expliqué ci-dessus. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 8,3 % pour le trimestre clos le 30 juin 2024, contre 6,9 % pour le trimestre clos le 30 juin 2023.

## 8. Nouveaux contrats et carnet de commandes

Les nouveaux contrats au cours du trimestre clos le 30 juin 2024 ont totalisé 98,2 M\$, ce qui équivaut à un ratio nouveaux contrats-facturation de 0,81 pour le trimestre. Le ratio nouveaux contrats-facturation aurait été de 0,92 si les revenus tirés des deux contrats à long terme signés dans le cadre d'une acquisition au cours du premier trimestre de l'exercice 2022 étaient exclus.

La direction est d'avis que les renseignements sur les nouveaux contrats peuvent fournir des données tendancielle intéressantes aux investisseurs en ce qui a trait aux variations du volume d'affaires au fil du temps. Toutefois, les contrats prévoient généralement des clauses de résiliation à la discrétion du client. En outre, des modifications de l'étendue des travaux et de l'utilisation axée sur la demande peuvent survenir. À ce titre, le montant du contrat qui peut en fait être réalisé peut différer considérablement du montant du contrat initial.

Au 30 juin 2024, le carnet de commandes représentait environ 16 mois de revenus des douze derniers mois. Il comprend les accords de revenus concernant des projets pouvant durer plus de douze mois.

La direction est d'avis que les renseignements sur le carnet de commandes peuvent fournir des données tendancielle intéressantes aux investisseurs en ce qui a trait aux variations de la meilleure estimation de la direction des revenus futurs tirés des accords de revenus conclus. Toutefois, les contrats prévoient généralement des clauses de résiliation à la discrétion du client. En outre, des modifications de l'étendue des travaux et de l'utilisation axée sur la demande peuvent survenir. Rien ne garantit que les projets ne seront pas annulés ou que la portée des travaux ne sera pas modifiée par la suite, que le carnet de commandes se traduira ultimement par des revenus ou que les revenus et le résultat net connexes tirés du carnet de commandes seront comptabilisés. À ce titre, le montant du contrat qui peut en fait être réalisé peut différer considérablement du montant inscrit dans le carnet de commandes à une date donnée.

## 9. Liquidité et ressources en capital

### 9.1 Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Les activités courantes et la croissance d'Alithya sont financées par une combinaison de flux de trésorerie liés à l'exploitation, d'emprunts aux termes de la facilité de crédit existante, de prêts garantis, d'un prêt subordonné non garanti et de l'émission d'actions. Alithya cherche à maintenir un niveau optimal de liquidité par la gestion active de ses actifs et passifs, ainsi que de ses flux de trésorerie. Le tableau ci-dessous présente les activités de flux de trésorerie d'Alithya pour les trimestres clos les 30 juin 2024 et 2023 :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 30 juin	
	2024	2023
	\$	\$
Flux de trésorerie nets découlant des activités d'exploitation	16 696	7 597
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(239)	(236)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement	(14 542)	(2 517)
Effet de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie	58	(288)
Variation nette de la trésorerie	<b>1 973</b>	<b>4 556</b>
Trésorerie à l'ouverture de la période	8 859	22 583
Trésorerie à la clôture de la période	<b>10 832</b>	<b>27 139</b>

### 9.2 Flux de trésorerie – activités d'exploitation

Pour le trimestre clos le 30 juin 2024, les flux de trésorerie nets découlant des activités d'exploitation se sont élevés à 16,7 M\$, soit une hausse de 9,1 M\$, ou de 119,8 %, comparativement à 7,6 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023. Les flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 juin 2024 découlent principalement de la perte nette de 2,8 M\$, ajustée pour tenir compte d'éléments hors trésorerie de 10,1 M\$ comprenant principalement l'amortissement, les charges financières nettes, la rémunération fondée sur des actions et les impôts différés, partiellement contrebalancés par le gain de change non réalisé, ainsi que par des variations favorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 9,4 M\$. À des fins de comparaison, les flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 juin 2023 découlaient principalement de la perte nette de 7,2 M\$, ajustée pour tenir compte d'éléments hors trésorerie de 14,1 M\$, comprenant principalement l'amortissement, les charges financières nettes, la rémunération fondée sur des actions, la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation et la perte découlant de la résiliation de contrats de location, partiellement contrebalancés par le règlement d'UAI et un gain de change non réalisé, ainsi que par des variations favorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 0,8 M\$.

Les variations favorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 9,4 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024 comprenaient principalement des baisses de 15,1 M\$ des débiteurs et autres créances et de 7,9 M\$ des crédits d'impôt à recevoir, partiellement contrebalancées par une hausse de 7,5 M\$ des travaux en cours, une baisse de 3,7 M\$ des créditeurs et charges à payer, une baisse de 1,5 M\$ des revenus différés et une hausse de 0,9 M\$ des charges payées d'avance. Les variations favorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 0,8 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023 comprenaient principalement des diminutions de 6,7 M\$ des débiteurs et autres créances et de 4,2 M\$ des travaux en cours, partiellement

contrebalancées par une diminution de 5,7 M\$ des créiteurs et charges à payer, une augmentation de 2,4 M\$ des crédits d'impôt à recevoir, une baisse de 1,3 M\$ des revenus différés et une hausse de 0,9 M\$ des charges payées d'avance.

### **9.3 Flux de trésorerie – activités d'investissement**

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement se sont chiffrés à 0,2 M\$ pour les trimestres clos les 30 juin 2024 et 2023. Les flux de trésorerie pour ces deux périodes découlaient d'acquisitions d'immobilisations corporelles dans le cours normal des activités.

### **9.4 Flux de trésorerie – activités de financement**

Pour le trimestre clos le 30 juin 2024, les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement se sont élevés à 14,5 M\$, soit une augmentation de 12,0 M\$ par rapport à 2,5 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023. Les flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 juin 2024 découlaient principalement des remboursements de 44,8 M\$ de la dette à long terme, du paiement de 2,2 M\$ des charges financières, de l'acquittement de 1,5 M\$ d'obligations locatives ainsi que de l'achat de 0,2 M\$ d'actions à des fins d'annulation et de 0,1 M\$ d'actions à droit de vote subalterne sur le marché libre par l'agent administratif du régime d'unités d'actions (« RUA ») en lien avec le règlement d'UAI, le tout partiellement contrebalancé par un produit de 34,3 M\$ de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction connexes. À des fins de comparaison, les flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 juin 2023 découlaient principalement de remboursements de 29,2 M\$ de la dette à long terme, du paiement de 3,0 M\$ des charges financières nettes, de l'acquittement de 1,0 M\$ d'obligations locatives et de l'achat de 0,1 M\$ d'actions à des fins d'annulation, le tout partiellement contrebalancé par le produit de 30,8 M\$ de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction connexes.

### **9.5 Ressources en capital**

Le capital d'Alithya se compose de la trésorerie, de la dette à long terme et du total des capitaux propres. Les principaux objectifs d'Alithya en matière de gestion du capital consistent à fournir une solide assise financière afin de maintenir la confiance des actionnaires, des créanciers et des autres parties prenantes et de soutenir la croissance et le développement futurs de l'entreprise, à maintenir une structure de capital souple qui optimise le coût du capital à un niveau de risque acceptable et préserve sa capacité à respecter ses obligations financières, à assurer la disponibilité de liquidités suffisantes pour poursuivre sa stratégie de croissance interne et entreprendre des acquisitions ciblées et à assurer un rendement du capital investi pour les actionnaires.

Dans le cadre de la gestion de sa structure du capital, Alithya surveille le rendement tout au long de l'exercice pour s'assurer que les besoins en fonds de roulement prévus et les dépenses en immobilisations liées à l'entretien courant sont financés par l'exploitation, les liquidités disponibles et, le cas échéant, les emprunts.

## 9.6 Dette à long terme et dette nette

Le tableau suivant présente un sommaire de la dette à long terme de la Société :

Aux (en milliers de dollars)	30 juin 2024	31 mars 2024
	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang (la « facilité de crédit ») <sup>a)</sup>	79 908	81 073
Prêts garantis	—	8 537
Prêts subordonnés non garantis <sup>b)</sup>	20 000	20 000
Solde de prix d'achat à payer, d'une valeur nominale de 8 523 000 \$ (6 230 000 \$ US) (8 436 000 \$, ou 6 230 000 \$ US) au 31 mars 2024), sans intérêt (taux d'intérêt effectif de 4,4 %), payable en versements annuels de 4 262 000 \$ (3 115 000 \$ US) dont l'échéance est le 1 <sup>er</sup> juillet 2025	8 346	8 172
Coûts de transaction non amortis (déduction faite de l'amortissement cumulé de 238 000 \$ et de 215 000 \$)	(345)	(400)
	<b>107 909</b>	<b>117 382</b>
Tranche courante de la dette à long terme	4 262	12 687
	<b>103 647</b>	<b>104 695</b>

<sup>a)</sup> Aux termes de la facilité de crédit, la Société dispose d'un montant maximal de 140 000 000 \$ qui peut, à certaines conditions, être augmenté jusqu'à 190 000 000 \$ au titre d'une clause accordéon. Les prélèvements peuvent être faits en dollars canadiens ou en dollars américains pour un montant équivalent, sous forme d'avances à taux préférentiel, d'avances au taux des opérations de pension à un jour (taux CORRA), d'avances au taux de financement à un jour garanti (taux SOFR) et de lettres de crédit pouvant atteindre 2 500 000 \$.

Les avances portent intérêt au taux préférentiel canadien ou américain, majoré d'une marge applicable allant de 0,75 % à 1,75 %, ou encore au taux CORRA ou au taux SOFR, majoré d'une marge applicable allant de 2,00 % à 3,00 %, selon le cas, pour les avances en dollars canadiens ou en dollars américains, respectivement. La marge applicable est établie en fonction des seuils limites fixés à l'égard de certains ratios financiers. À titre de garantie pour la facilité de crédit, Alithya a fourni une hypothèque de premier rang sur la totalité de ses actifs, à l'exclusion de tout équipement loué, et une sûreté de premier rang en faveur d'Investissement Québec sur les crédits d'impôt à recevoir pour le financement relatif aux crédits d'impôt remboursables. Conformément aux modalités de la convention, la Société est tenue de rester conforme à certaines clauses restrictives financières, lesquelles sont mesurées sur une base trimestrielle.

La facilité de crédit vient à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2026 et peut être renouvelée pour des périodes supplémentaires d'un an, au gré du prêteur, mais la durée de la facilité de crédit ne peut dépasser trois ans.

<sup>b)</sup> Les prêts subordonnés non garantis contractés auprès d'Investissement Québec, d'un montant de 20 000 000 \$, viennent à échéance le 1<sup>er</sup> octobre 2026 et sont renouvelables pour une année de plus au gré du prêteur. Pour la période allant jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2025, la première tranche de 10 000 000 \$ porte intérêt à un taux fixe allant de 6,00 % à 7,25 %, et la tranche supplémentaire de 10 000 000 \$ porte intérêt à un taux allant de 7,10 % à 8,35 %. Les intérêts sont calculés et exigibles sur une base trimestrielle, en fonction des seuils limites fixés à l'égard de certains ratios financiers. Les taux d'intérêt pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 1<sup>er</sup> octobre 2026 seront communiqués par le prêteur au plus tard 15 jours avant le 1<sup>er</sup> octobre 2025, après quoi la Société aura le choix entre rembourser les prêts partiellement ou intégralement, sans pénalité, au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Conformément aux modalités des prêts, la Société est tenue de rester conforme à certaines clauses restrictives financières, lesquelles sont mesurées sur une base trimestrielle.

a), b) Au 30 juin 2024 et au 31 mars 2024, la Société respectait toutes ses clauses restrictives financières.

Le montant total de la dette à long terme au 30 juin 2024 a diminué de 9,5 M\$ pour s'établir à 107,9 M\$, par rapport à 117,4 M\$ au 31 mars 2024, en raison principalement du remboursement de 8,5 M\$ de prêts garantis et d'une diminution des montants prélevés au titre de la facilité de crédit de 1,2 M\$, le tout partiellement contrebalancé par une hausse de 0,2 M\$ du solde de prix d'achat à payer attribuable au taux de change.

Au 30 juin 2024, la trésorerie s'élevait à 10,8 M\$ et un montant de 79,9 M\$ avait été prélevé sur la facilité de crédit et classé comme de la dette à long terme. À des fins de comparaison, au 31 mars 2024, la trésorerie s'élevait à 8,9 M\$ et un montant de 81,1 M\$ avait été prélevé sur la facilité de crédit et classé comme de la dette à long terme.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et de la dette nette<sup>1)</sup> :

Aux (en milliers de dollars)	30 juin 2024	31 mars 2024
	\$	\$
Tranche courante de la dette à long terme	4 262	12 687
Tranche non courante de la dette à long terme	103 647	104 695
<b>Total de la dette à long terme</b>	<b>107 909</b>	<b>117 382</b>
Moins :		
Trésorerie	10 832	8 859
	<b>10 832</b>	<b>8 859</b>
<b>Dette nette</b>	<b>97 077</b>	<b>108 523</b>

<sup>1)</sup> Mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2024, la dette nette d'Alithya a diminué, principalement en raison de la baisse de la dette à long terme, tel qu'il est expliqué précédemment, et de la hausse de la trésorerie.

## 9.7 Obligations contractuelles

Alithya a des engagements en vertu des modalités des obligations contractuelles qui comportent différentes dates d'expiration, principalement en ce qui concerne la location des locaux, ainsi que les licences technologiques et les infrastructures. Veuillez vous reporter à la sous-rubrique 10.7 du rapport de gestion d'Alithya pour l'exercice clos le 31 mars 2024 pour un aperçu des obligations d'Alithya à cette date. Il n'y a eu aucun changement significatif à l'égard des obligations contractuelles depuis le 31 mars 2024 en dehors du cours normal des activités d'Alithya.

## 9.8 Arrangements hors bilan

Alithya utilise le financement hors bilan relativement aux engagements d'exploitation relatifs à des licences technologiques et à des infrastructures. Veuillez consulter la sous-rubrique 10.8 du rapport de gestion d'Alithya pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et la note 15 des états financiers consolidés audités annuels pour la même période afin d'obtenir un aperçu de ces arrangements à cette date. Il n'y a eu aucun changement significatif à l'égard des arrangements hors bilan depuis le 31 mars 2024 en dehors du cours normal des activités d'Alithya.

## 10. Capital-actions

Dans le contexte de la discussion sur le capital-actions, Groupe Alithya inc. sera appelé la « Société ». Le capital-actions d'Alithya est décrit en détail à la note 4 des états financiers consolidés résumés intermédiaires d'Alithya.

### 10.1 Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 13 septembre 2023, le conseil d'administration de la Société a autorisé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat »), offre qui a par la suite été approuvée par la TSX. Conformément à l'offre publique de rachat, la Société peut acquérir, à des fins d'annulation, jusqu'à 2 411 570 actions à droit de vote subalterne (2 491 128 au préalable), soit 5 % du flottant de la Société à la clôture des marchés le 7 septembre 2023.

L'offre publique de rachat a commencé le 20 septembre 2023 et prendra fin à la première des dates suivantes à survenir, soit le 19 septembre 2024 (auparavant entre le 20 septembre 2022 et le 19 septembre 2023) ou le jour où la Société aura acquis le nombre maximal d'actions à droit de vote subalterne autorisé conformément à l'offre publique de rachat ou le jour où elle aura décidé de mettre fin aux acquisitions pour toute autre raison. Toutes les acquisitions d'actions à droit de vote subalterne sont effectuées dans le cadre d'opérations sur le marché libre, au cours en vigueur au moment de l'acquisition.

Dans le cadre de l'offre publique de rachat, la Société a conclu un régime d'achat automatique d'actions avec un courtier désigné. Le régime d'achat automatique d'actions autorise le courtier désigné à acquérir, à des fins d'annulation, des actions à droit de vote subalterne au nom de la Société, tout en respectant certains paramètres de négociation établis, de temps à autre, par la Société.

### 10.2 Autres

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2024, la Société s'est engagée à l'émission d'UAI au titre du RUA et des UAR au titre du RILT à certains employés admissibles dans le cadre de leurs incitatifs à long terme pour l'exercice dont la clôture sera le 31 mars 2025. Les modalités de ces attributions n'avaient pas encore été établies de façon définitive au 30 juin 2024. Les justes valeurs estimatives sont fondées sur un pourcentage du salaire annuel de base des employés admissibles et sont de 2 501 000 \$ pour les UAI et de 2 291 000 \$ pour les UAR. Les droits rattachés à ces UAI et UAR seront acquis au cours du premier trimestre de l'exercice dont la clôture sera le 31 mars 2028 et la charge connexe est comptabilisée pendant la période d'acquisition des droits.

## 11. Résumé sur huit trimestres

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)	Pour les trimestres clos les							
	30 sept. 2022	31 déc. 2022	31 mars 2023	30 juin 2023	30 sept. 2023	31 déc. 2023	31 mars 2024	30 juin 2024
<b>Revenus</b>	128 933	130 780	136 224	131 595	118 492	120 498	120 540	120 875
<b>Coût des revenus</b>	91 173	91 562	95 492	93 502	83 701	82 819	81 793	82 345
<b>Marge brute</b>	37 760	39 218	40 732	38 093	34 791	37 679	38 747	38 530
	29,3 %	30,0 %	29,9 %	28,9 %	29,4 %	31,3 %	32,1 %	31,9 %
<b>Charges d'exploitation</b>								
Charges de vente, générales et administratives	30 421	31 196	35 978	32 499	29 930	29 521	29 608	31 659
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	2 741	1 290	12 166	1 105	2 663	1 030	(1 414)	783
Amortissement	1 602	1 634	1 721	1 668	1 498	1 444	1 303	1 095
Amortissement des immobilisations incorporelles	6 708	7 397	8 693	6 824	6 177	5 299	4 795	4 644
Perte (gain) de change	64	163	96	(128)	112	(34)	152	(17)
	41 536	41 680	58 654	41 968	40 380	37 260	34 444	38 164
<b>(Perte) bénéfice d'exploitation</b>	(3 776)	(2 462)	(17 922)	(3 875)	(5 589)	419	4 303	366
Charges financières nettes	2 301	2 664	2 577	3 220	3 073	3 302	2 262	2 372
<b>(Perte) bénéfice avant impôts</b>	<b>(6 077)</b>	<b>(5 126)</b>	<b>(20 499)</b>	<b>(7 095)</b>	<b>(8 662)</b>	<b>(2 883)</b>	<b>2 041</b>	<b>(2 006)</b>
<b>(Recouvrement) charge d'impôts</b>	(5 642)	379	(506)	150	514	(346)	(257)	756
<b>(Perte nette) bénéfice net</b>	<b>(435)</b>	<b>(5 505)</b>	<b>(19 993)</b>	<b>(7 245)</b>	<b>(9 176)</b>	<b>(2 537)</b>	<b>2 298</b>	<b>(2 762)</b>
(Perte de base et diluée) bénéfice de base et dilué par action	—	(0,06)	(0,21)	(0,08)	(0,10)	(0,03)	0,02	(0,03)

Les écarts trimestriels entre les résultats d'Alithya peuvent être principalement attribuables à la saisonnalité et aux cycles d'investissement des clients. Les revenus générés par les conseillers d'Alithya dépendent du nombre de jours ouvrables dans un trimestre donné; ce nombre peut varier en raison des vacances, d'autres congés payés et des jours fériés. Les cycles d'investissement dans les technologies de l'information des clients varient également selon la saisonnalité relative à leurs propres activités.

Au cours de la période de huit trimestres, les revenus ont fluctué en raison de l'acquisition d'entreprises et, plus récemment, de réductions des investissements en technologies de l'information par le secteur des services financiers, réductions attribuables à la conjoncture économique. De manière générale, la marge brute en pourcentage des revenus a adopté une tendance de hausse, principalement en raison d'une plus grande utilisation et de l'amélioration du rendement des projets, ainsi que d'une migration stable vers des services à plus grande valeur ajoutée. Les charges de vente, générales et administratives ont fluctué en raison d'acquisitions d'entreprises, déduction faite des synergies possibles, et ont augmenté pendant le trimestre en cours, en raison principalement d'une hausse des coûts de rémunération des employés, à savoir les augmentations salariales annuelles, la rémunération variable et des coûts de séparation composés des coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour des membres clés de la direction, après avoir diminué de façon importante au cours des quatre trimestres précédents. La diminution au cours des quatre trimestres précédents est principalement attribuable à l'examen par Alithya de sa structure de coûts entamé au quatrième trimestre de l'exercice 2022, ainsi que des modifications entreprises dans les trimestres subséquents et des réductions de personnel découlant de la conjoncture économique au cours des derniers trimestres. Les charges de vente, générales et administratives totales, en pourcentage des revenus consolidés, ont fluctué en raison

des acquisitions, des examens de la structure de coûts et des variations des revenus dont il a été question au préalable. Les autres charges, telles que les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, l'amortissement, l'amortissement des immobilisations incorporelles et (le recouvrement) la charge d'impôts, ont également varié en raison de l'acquisition d'entreprises et des exigences et activités d'intégration subséquentes.

## 12. Estimations comptables critiques

L'établissement des états financiers consolidés résumés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur le montant présenté des actifs, des passifs, des revenus et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue à intervalle régulier. Les modifications d'estimations comptables sont comptabilisées au cours de la période pendant laquelle elles sont apportées et dans les périodes futures concernées.

Les états financiers pour le premier trimestre ont été établis selon les méthodes comptables adoptées dans les derniers états financiers consolidés audités annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2024. De plus, les méthodes comptables ont été appliquées de façon uniforme par toutes les entités de la Société.

## 13. Modifications aux normes comptables en vigueur pour l'exercice dont la clôture sera le 31 mars 2025

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été adoptées par la Société le 1<sup>er</sup> avril 2024 :

### [IAS 1, Présentation des états financiers](#)

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 1, *Présentation des états financiers*, pour clarifier le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. Aux fins du classement des passifs non courants, les modifications suppriment l'obligation du droit inconditionnel de différer le règlement du passif ou de renouveler ce dernier pour au moins douze mois. Un tel droit doit plutôt avoir une substance et exister à la fin de la période de présentation de l'information financière. Après avoir reconsidéré certains aspects des modifications de 2020, l'IASB a reconfirmé que seules les clauses restrictives auxquelles une entreprise doit se conformer au plus tard à la date de clôture ont une incidence sur le classement d'un passif courant ou non courant. Des renseignements supplémentaires devront être fournis pour aider les utilisateurs à comprendre le risque par rapport à ces passifs qui pourraient devoir être remboursables dans les douze mois suivant la date de clôture. Les modifications précisent également la façon dont une société classe un passif qui comprend une option de conversion de l'autre partie. Les modifications stipulent ce qui suit : le règlement d'un passif comprend le transfert d'instruments de capitaux propres d'une société à l'autre partie; lors du classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, une société peut ignorer uniquement les options de conversion qui sont comptabilisées à titre de capitaux propres. Les modifications apportées à IAS 1 s'appliquent de façon rétrospective et entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les modifications à IAS 1 n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société.

## 14. Nouvelles normes comptables et interprétations publiées, mais non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation des états financiers consolidés résumés intermédiaires, certaines nouvelles normes, modifications et interprétations, ainsi que certaines améliorations apportées aux normes existantes, ont été publiées par l'IASB, mais ne sont pas encore en vigueur et n'ont pas fait l'objet d'une adoption anticipée par la Société. La direction prévoit que l'ensemble des prises de position pertinentes sera adopté pour la première période de présentation de l'information financière à compter de la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Des précisions sur les nouvelles normes, modifications et interprétations, ainsi que sur les améliorations aux normes existantes susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société sont détaillées ci-dessous :

### *IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplacera IAS 1, *Présentation des états financiers*.

IFRS 18 a principalement trait aux quatre éléments suivants :

- Nouvelles catégories et ajout de sous-totaux à inclure dans l'état du résultat net;
- Nouvelles exigences visant à améliorer le regroupement et la ventilation;
- Informations supplémentaires à inclure aux notes afférentes aux états financiers au sujet des indicateurs de performance définis par la direction;
- Améliorations ciblées de la présentation des flux de trésorerie en modifiant IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*.

IFRS 18 s'applique de façon rétrospective et entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Une application anticipée est permise. La direction évalue actuellement l'incidence de la modification sur ses états financiers consolidés.

## 15. Risques et incertitudes

Alithya est exposée à plusieurs risques et incertitudes et est touchée par plusieurs facteurs qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur sa situation financière, son rendement financier, ses flux de trésorerie, ses activités ou sa réputation. Ces risques doivent être pris en considération lors de l'évaluation d'un placement dans Alithya et peuvent, entre autres choses, entraîner un recul du cours des actions à droit de vote subalterne.

Ces risques et incertitudes comprennent, notamment, les facteurs énoncés à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2024, qui sont intégrés par renvoi aux présentes dans leur intégralité.

## 16. Évaluation par la direction des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière

### *Contrôles et procédures de communication de l'information*

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI ») adéquats conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les informations importantes concernant la Société sont transmises au chef de la direction et au chef de la direction financière par d'autres personnes, en particulier pendant la période au cours de laquelle sont dressés les documents annuels et intermédiaires aux fins de dépôt, et que l'information devant être divulguée par la Société dans ces documents annuels et intermédiaires, ou encore dans d'autres rapports déposés ou soumis par la Société conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes et américaines, est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par ces lois et les règles y afférentes. L'efficacité de ces CPCI, au sens du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »), adopté par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, ainsi qu'au sens de la Règle 13a-15e) et 15d-15e) de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, a été évaluée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société, qui ont également participé à l'évaluation, en date de fin du dernier exercice complété de la Société clos le 31 mars 2024. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CPCI de la Société n'étaient pas efficaces au 31 mars 2024, en raison de la faiblesse significative dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière décrite ci-après.

### *Contrôles internes à l'égard de l'information financière*

Il incombe également à la direction d'établir et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») adéquats, au sens du Règlement 52-109 adopté par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, ainsi qu'au sens de la Règle 13a-15f) et 15d-15f) de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée. Les CIIF de la Société sont un processus conçu sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société. Ce processus est exécuté par les membres de la direction et d'autres employés clés dans le but de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les IFRS établies par l'IASB. L'efficacité des CIIF de la Société a été évaluée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société, qui ont également participé à l'évaluation, à la fin du dernier exercice de la Société clos le 31 mars 2024, en fonction des critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CIIF de la Société n'étaient pas efficaces au 31 mars 2024, en raison de la faiblesse significative décrite ci-après.

Une faiblesse significative est une déficience ou une combinaison de déficiences du CIIF de telle sorte qu'il existe une possibilité raisonnable qu'une anomalie significative dans les états financiers annuels ou intermédiaires de la Société ne puisse être prévenue ou détectée en temps opportun.

Dans le cadre de l'évaluation des CIIF par la Société, la direction a identifié une faiblesse significative liée aux activités de contrôle de ses processus relatifs aux revenus. Malgré l'existence d'une faiblesse significative, la direction a conclu que les états financiers consolidés intermédiaires de la Société pour le trimestre clos le 30 juin 2024 présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société, ses résultats d'exploitation, les variations des capitaux propres et des flux de trésorerie conformément aux IFRS, et elle confirme que cette faiblesse significative n'a pas entraîné i) d'ajustements significatifs des états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société pour le trimestre clos le 30 juin 2024 ni ii) de modifications des résultats financiers précédemment publiés. Toutefois, tel qu'il a été présenté au préalable, étant donné que cette faiblesse significative crée une possibilité raisonnable qu'une anomalie significative dans nos états financiers ne soit pas prévenue ou détectée en temps opportun, il a été conclu qu'au 31 mars 2024, les CIIF de la Société n'étaient pas efficaces.

#### *Plan de rectification*

La direction, sous la supervision du comité d'audit et de gestion des risques, continue de mettre en œuvre des mesures de rectification destinées à garantir que soient corrigées les déficiences des CIIF de la Société qui ont donné lieu à une faiblesse significative. Les mesures de rectification comprennent : davantage de formation aux personnes exécutant les contrôles et l'amélioration des protocoles relatifs aux documents probants au niveau de l'exécution des contrôles. Bien que la direction s'attende à ce que la rectification des déficiences des contrôles clés liés à ses processus relatifs aux revenus qui ont entraîné l'apparition d'une faiblesse significative soit achevée au cours de l'exercice dont la clôture sera le 31 mars 2025, il n'existe aucune assurance en ce qui a trait à la date à laquelle cette rectification sera achevée, ni à l'efficacité des mesures de rectification mises en place pour remédier à ces déficiences. La faiblesse significative ne sera pas non plus considérée comme entièrement corrigée tant que les contrôles internes applicables n'auront pas fonctionné pendant une période suffisante et que la direction n'aura pas conclu, au moyen de tests, que ces contrôles internes fonctionnent efficacement.

#### *Modifications des contrôles internes à l'égard de l'information financière*

Hormis le plan de rectification décrit ci-dessus, il n'y a eu, au cours du trimestre clos le 30 juin 2024, aucune modification apportée aux CIIF de la Société qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur les CIIF de la Société.

#### *Rapport de l'auditeur sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière*

L'efficacité des CIIF au 31 mars 2024 a fait l'objet d'un audit par KPMG LLP (« KPMG »), le cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant de la Société. Compte tenu de ce qui précède, KPMG a exprimé une opinion défavorable sur les CIIF de la Société au 31 mars 2024.

#### *Limites à l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière*

La direction de la Société reconnaît que les CPCI et les CIIF, quelle que soit la qualité de leur conception et de leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints. En raison des limites qui leur sont inhérentes, les CPCI et les CIIF ne peuvent pas prévenir ni détecter toutes les erreurs ou les inexactitudes en temps opportun.